



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2008

Date de convocation : 05 décembre 2008
Date d'affichage : 05 décembre 2008

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mille huit, le 10 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian PAGE, Maire.

Etaient présents :

Madame Anny BRIZARD, Madame Annie CADORET, Monsieur Jean-Luc CURAT, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Monsieur Michel DELONG, Monsieur Jean-Paul FERIN, Monsieur Serge FIORESE, Monsieur Serge FOURGEAUD, Madame Maryline GALLET, Monsieur Gérard GRANDJEAN, Monsieur Guillaume KASPERSKI, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Maurice OLIVERO, Monsieur Dominique PEREZ, Madame Chantal SZYMKOWIAK, Monsieur Gabriel WATREMEZ.

Absents excusés :

Madame Florence LANGLOIS a donné pouvoir à Monsieur Serge FOURGEAUD,
Monsieur Emmanuel LAUREAU a donné pouvoir à Monsieur Michel LE GOFF,
Monsieur Jean-Claude MAUGIS a donné pouvoir à Monsieur Christian PAGE,
Monsieur Serge RECOULES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CURAT,
Monsieur Michel SENOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FERIN.

Absents :

Mademoiselle Florence GAONACH.

Monsieur Michel LE GOFF a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance :

FINANCES :

1. Budget communal 2008 - Décision modificative n°2
2. Budget d'assainissement – Décision modificative n°1
3. Autorisation donnée au Maire de signer les contrats de prêts en cours au SIEVYB
4. Approbation du taux de participation pour Raccordement aux Réseaux d'Eaux Usées
5. Fixation des tarifs de location des salles municipales

AFFAIRES GENERALES :

6. Autorisation donnée à monsieur le Maire de lancer un marché pour acheter des places en crèche et fixation des besoins de la commune en la matière

INTERCOMMUNALITE

7. Demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Etude, l'Aménagement et la Protection de la Vallée de la Bièvre
8. Motion sur l'Opération d'Intérêt National

Mairie du Bourg, 12 Place de la Mairie, 91400 Saclay
Saclay
8h45 / 12h, et 13h30 / 17h30, samedi 8h45 / 12h
Tel : 01 69 41 02 83 - Fax : 01 69 41 21 20

Mairie Annexe Val, 42 Rue Victor Hugo, 91400
8h45 / 12h (sauf le lundi) et 13h30 / 17h30
Tel : 01 69 41 86 48 - Fax : 01 60 19 33 35

QUESTIONS DIVERSES

- 1 La vie des commissions
- 2 Charte pour le fonctionnement des comités de quartier

DELIBERATIONS PROPOSEES

N°1 - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2008 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2008 22 02/07 portant approbation du budget primitif 2008

Vu la délibération n°2008-06-11/01 portant décision modificative n°1

Considérant qu'il convient de corriger certaines imputations de dépenses pour permettre la clôture des comptes,

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de modifier le budget principal, équilibré de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE/ARTICLES OPERATIONS	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
2042 – Subventions d'équipement versées	40 000 €		
2128 – Immobilisations corporelles	- 40 000 €		

N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2008 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2008 22 02/08 portant approbation du budget primitif d'assainissement 2008

Considérant qu'il convient de corriger certaines imputations de dépenses pour permettre la clôture des comptes,

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de modifier le budget principal, équilibré de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE/ARTICLES OPERATIONS	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
		001 – Excédent antérieur reporté	- 1.00 €
		001 – Excédent antérieur reporté	- 1 649,30 €
16/1641 - Emprunts	1.00 €		
16/16884 – Intérêts courus non échus	1 649.30 €		
TOTAL	1 650,30		- 1 650,30

N°3 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS DE PRETS EN COURS AU SIEVYB – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2008-22-02/14 DU 22 FEVRIER 2008

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-704 relative à la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985,

Vu le projet de délibération proposé, au conseil syndical du SIEVYB, relatif au transfert des emprunts en cours,

Considérant que la commune de Saclay a décidé de ne plus recourir à de nouvelles conventions de mandat avec le SIEVYB et à ne plus procéder à de quelconques avenants,

Considérant l'accord de principe des services fiscaux et des services préfectoraux pour procéder à l'instar des autres communes membres du SIEVYB, au rapatriement progressif de l'actif et du passif des communes du SIEVYB en vue de sa dissolution future,

Considérant que la commune de Saclay, en partenariat avec les services du Trésor, devra procéder à la reprise du passif auprès des établissements bancaires créanciers du SIEVYB,

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le transfert des emprunts suivants au budget de la commune de Saclay, pour l'intégralité de leur encours constaté au 1^{er} janvier 2009 :

N° du contrat	Référence SIEVYB	Banque	Montant total de l'emprunt	% de répartition du CRD	Encours estimé au 1 ^{er} /01/2009
1089596	8003	Caisse des dépôts et Consignations	70 009.46	36 %	13 174.07
1089594	8202	Caisse des dépôts et Consignations	183 731.21	46 %	59 072.08
0702779	9403	Caisse des dépôts et Consignations	125 349.26	24 %	3 170.34
0702786	9404	Caisse des dépôts et Consignations	246 610.89	20.77 %	5 397.84
MON224795EUR	20044	Dexia Crédit Local	4 021 896.99	6.11 %	633 265.32
	2005	Société Générale	11 300 000.00	2.30 %	242 666.67
					956 746.32

APPROUVE l'intégration de ces emprunts au 1^{er} janvier 2009,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives nécessaires relatives à cette intégration,

DIT que les ajustements finaux seront réalisés de concert avec le SIEVYB préalablement à la dissolution de celui-ci.

N°4 - PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU USÉE (PRE). REFORME DU MODE DE CALCUL

Vu l'ordonnance n°58-1004 du 23 octobre 1958 instituant la PRE,
 Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L 1331-7,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération du Comité Syndical du SIAVB en date du 23 octobre 2008,

Considérant l'évolution de l'indice TP 10a, servant de référence pour l'actualisation de la PRE entre le mois d'avril 2007 (114,2) et le mois d'avril 2008 (119,7) soit : 4,82%

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de retenir le tarif de 11,15 € au m² de SHON pour l'année 2009.

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir avec les aménageurs, promoteurs, industriels, associations foncières urbaines, lotisseurs ou bénéficiaires d'autorisations de construire concernant les raccordements aux réseaux du SIAVB et/ou le recouvrement de la part syndicale de la PRE.

La présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2009, elle annule et remplace les délibérations antérieures ayant le même objet en ce qu'elle a de différent.

N°5 - FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de proposer à la location des salles municipales pour répondre aux besoins de la population,

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire

Le Conseil municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions (Mme F. Langlois, M. S. Fourgeaud et S. Fiorèse)

FIXE les tarifs de location et des cautions comme suit :

TARIFS POUR LES SACLAYSIENS ET LES AGENTS MUNICIPAUX

Salle	en semaine (par jour)	le samedi	le dimanche	Caution
Ancienne Mairie	80 €	130 €	100 €	500 €
Club House Tennis	100 €	150 €	120 €	500 €
Loisirs et Culture :				
• Rotonde	100 €	150 €	120 €	500 €
• Salle PierreGouebault	100 €	150 €	120 €	700 €
• Les deux	200 €	300 €	240 €	1000 €
Lino Ventura (*)				
• Sans fauteuil	150 €	200 €	200 €	500 €
• Avec fauteuils	200 €	300 €	300 €	1000 €
Salle Multidisciplines (*)	100 €	150 €	120 €	500 €

Les agents municipaux auront la gratuité pour la première location dans l'année puis le tarif appliqué aux saclaysiens pour les locations ultérieures. Les associations saclaysiennes bénéficient de la gratuité d'utilisation des salles municipales dans le cadre de leur activité et sont prioritaires.

TARIF POUR LES EXTERIEURS

Salle	en semaine (par jour)	le samedi	le dimanche	Caution
Ancienne Mairie	100 €	160 €	130 €	500 €
Club House Tennis	130 €	180 €	150 €	500 €
Loisirs et Culture :				
• Rotonde	130 €	180 €	150 €	500 €
• Salle Pierre Gouebault	130 €	180 €	150 €	700 €
• Les deux	260 €	360 €	300 €	1000 €
Lino Ventura(*)				
• Sans fauteuil	180 €	260 €	260 €	500 €
• Avec fauteuils	260 €	360 €	360 €	1000 €
Salle Multidisciplines (*)	130 €	180 €	150 €	500 €

(*) Salles ne pouvant être louées que pour l'organisation d'une réunion, à l'exclusion de tout organisation d'apéritifs, repas etc.

DIT QUE pour toute location, il sera demandé au loueur de présenter une attestation d'assurance couvrant l'utilisation de la salle. La salle doit être rendue propre et sans dégradation. Si des interventions sont à opérer à cause de l'inobservation de ces règles, la caution sera rendue amputé des sommes engagées.

La location ne sera effective qu'après avoir rempli la fiche d'engagement de location.

N°6 - Autorisation donnée au Maire de lancer une procédure pour l'acquisition de place de crèches et fixation des besoins de la ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Codes des Marchés Publics

Considérant les besoins de la population saclaysienne en matière de petite enfance et notamment le manque de place en crèche,

Sur rapport de Madame Anny BRIZARD, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Maire à lancer une procédure conformément aux articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics pour acheter des places en crèche,

DECIDE de fixer le nombre de places nécessaires au minimum à 30 et au maximum à 40 berceaux.

N°7 : DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ETUDE ET L'AMENAGEMENT DE LA PROTECTION DE LA VALLEE DE LA BIEVRE

Le Conseil Municipal décide de reporter le vote de cette délibération à une séance ultérieure et demande des précisions sur la situation financière du syndicat.

N°8 - MOTION SUR L'OPERATION D'INTERET NATIONAL

Considérant la présentation du projet d'Opération d'Intérêt National pour le plateau de Saclay faite au maire, aux élus de la commune et à la presse par Monsieur BLANC, secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, et Monsieur DUFAY, responsable de la mission de préfiguration opération d'intérêt national, les élus souhaitent rappeler leurs préoccupations concernant l'aménagement de ce territoire.

Considérant les annonces faites sur le contenu du projet d'Opération d'Intérêt National :

- Un cluster scientifique structuré autour de deux grands territoires de projet : le « Triangle Sud » (Saclay Bourg – Soleil – Polytechnique) et « Satory-La Minière »
- Le transfert éventuel de l'Université d'Orsay vers le Plateau
- La mise en œuvre d'un transport en commun lourd type métro
- La mise en place de deux lignes de Transports en Commun en Site Propre
- L'évolution de l'aérodrome de Toussus-le-Noble vers un aérodrome d'affaires
- L'aménagement de la RD36
- La sanctuarisation de 1800 ha d'espaces naturels agricoles, paysagers et ruraux
- L'accueil de 35 000 nouveaux habitants sur le Plateau
- Le développement d'un « centre de vie » avec notamment des commerces, des équipements culturels et des équipements sportifs.

Sur rapport de Monsieur Christian PAGE, Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1°) APPROUVE sans réserve et dans son intégralité la motion n°2008-256 votée par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay le 27 octobre 2008 concernant l'Opération d'Intérêt National et l'annexe à sa propre motion.

2°) COMPLETE la motion rappelée ci-dessus en :

- **REFUSANT** la transformation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble en aérodrome d'affaires avec des vols jour et nuit.
- **REFUSANT** le doublement de la RD 36 à proximité de Saclay tant que le TCSP Massy-Saint-Quentin n'est pas mis en place et tant qu'une étude d'impact préalable n'aura pas été réalisée.
- **DEMANDANT** que la réalisation d'un transport en commun lourd sur le Plateau soit subordonnée à une étude en précisant la nécessité et garantissant la limitation de l'urbanisation le long de cette ligne.
- **CONTESTANT** le principe de réserves foncières opérées pour le développement du Cluster.
- **DEMANDANT** que l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire communal se fasse autour des centres de vie existants en accord avec le POS de la commune.
- **DEMANDANT** à être partie prenante de toute décision concernant notre territoire.

3°) PRECONISE la définition et la communication :

- du calendrier de réalisation du projet
- des modalités de financement de l'Opération.

QUESTIONS DIVERSES

1°) La vie des commissions

Commission scolaire :

- Lors de la dernière réunion, les membres de la commission ont travaillé sur le budget 2009. Il reste des points à éclaircir et à approfondir lors d'une prochaine séance.
- Un premier bilan a été fait sur le transfert du service de restauration scolaire du Val d'Albian dans les locaux de la maison Rousseau au Novotel : les conditions de travail sont plus difficiles pour le personnel, mais les enfants sont contents. Il reste que le temps dévolu au service restauration scolaire est plutôt court et que les délais de rotation des bus nécessitent un respect des horaires de fin de classe par les enseignants. Une visite pour les membres du conseil est organisée le vendredi 12 décembre de 18h00 à 19h00. Une visite pour les parents d'élèves est prévue le mercredi 17 décembre de 17h30 à 19h00.

Commission patrimoine – travaux :

- Chantier de l'école au Val d'Albian : Des tensions commencent à se faire sentir. Notamment, l'évacuation du matériel stocké dans le restaurant scolaire a posé des problèmes d'organisation aux différentes entreprises intervenantes. Ce matériel est désormais stocké dans le foyer club qui n'est plus utilisable aujourd'hui par les enseignants ou par les associations. Les activités ont ainsi été réparties entre la salle loisirs et culture et la salle de réunion au premier étage de la mairie annexe.
M. FOURGEAUD souligne qu'il faut veiller à ce que chaque utilisateur concerné par un déménagement ait les clés de la salle qu'il occupera désormais.
- Le budget pour l'équipement de la nouvelle école est en court d'estimation.
- Les études pour le réaménagement des services techniques et pour le chiffrage de la réalisation d'une gendarmerie sont en voie de s'achever et les dossiers devraient être disponibles en janvier 2009.
- Une salle dans le bâtiment des Tournelles va être mise à disposition du club des seniors pour y installer une salle informatique. A cet effet, une cloison doit être abattue prochainement par les équipes des services techniques.
- M. KASPERSKI explique qu'au dernier conseil d'école de la primaire du Bourg, un problème de molette à déplacer sur une porte d'issue de secours a été abordé. Il semblerait que la demande d'intervention ait été faite depuis longtemps et qu'elle n'ait pas été satisfaite. M. FOURGEAUD vérifie auprès des services techniques.

Commission vie associative :

- Les dossiers de demandes de subvention à remplir par les associations sont distribués cette semaine
- L'association Saint germain a émis le souhait de voir se réaliser des travaux d'isolation acoustique dans l'église.

Commission Environnement :

- Des marchés pour la taille des arbres d'alignement et pour le remplacement de certains arbres sont en cours d'attribution.
- Une opération a été mise en place avec les écoles maternelles de la ville : un arbre sera planté chaque année par les élèves. Le premier a été planté au Bourg.
- SIOM : une nouvelle méthode de collecte va être mise en place. A cet effet, une information doit être prochainement faite à l'attention des maires. Pour ce qui concerne Saclay, les modifications seront mineures.

M. LEGOFF expose sa visite auprès de l'office de tourisme de la vallée de Chevreuse, association à laquelle la ville verse une petite subvention. Il souligne son dynamisme et son organisation bien structurée. Ses activités tendent à valoriser certains aspects de la vallée de Chevreuse. Il propose de signer une convention avec cette association dès lors qu'elle bénéficie d'un classement officiel et que cela devient obligatoire de ce fait de formaliser ses relations avec la commune.

M. le Maire expose différents points :

- Un entretien a eu lieu avec le nouveau directeur de l'établissement « La Martinière », Monsieur De Montgolfier. Celui-ci envisage de développer les relations entre le centre et la population saclaysienne en permettant l'accès aux animations proposées aux patients, aux habitants de la commune par le biais du CCAS.
Par ailleurs, il a informé la commune de l'ouverture d'Etablissement d'Hébergement Pour Accueil Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) pour 40 lits dans un premier temps.
- S'agissant des opérations de salage des routes, une intervention a été demandée à l'entreprise APPIA, titulaire du bail d'entretien de la voirie avec la commune. Celle-ci n'a pas été en mesure d'y répondre. Le tracteur de la commune sera donc utilisé pour le moment.
- ZAC du Val d'Albian : le projet de centre commercial commence à prendre forme. Deux entreprises sont intéressées et ont contacté l'aménageur : ATAC (SIMPLY) et CASINO.
- Un nouveau Responsable des Services Techniques est arrivé depuis le 1^{er} décembre dernier – M. DE OLIVEIRA.
- Mlle LAUREAU a démissionné de son poste au CCAS. La procédure de recrutement est en cours.

M. CURAT expose son projet de charte pour les comités de quartier. Le modèle a été accepté par les premiers participants à ces comités. A ce jour, seules deux structures ont été mises en place : une pour le Bourg et une pour le Val d'Albian. M. CURAT espère qu'avec le temps ce dispositif s'étoffera. Une première réunion est prévue pour le 08 janvier prochain.

La séance a été levée à 23H00.

Le secrétaire de séance

Michel LE GOFF

Le Maire

Christian PAGE